

Apprendre l'allemand "Les premiers pas

Vous venez d'un autre pays ?

Et vous vivez maintenant en Allemagne ?

Peut-être que vous ne parlez que peu l'allemand.

Et peut-être que vous ne savez pas grand-chose sur l'Allemagne.

Dans ce cas, vous pouvez suivre un cours d'intégration.

Le cours d'intégration comporte deux parties :

1. cours de langue

2. cours d'orientation

Ce que vous apprenez dans le cours de langue :

Dans le cours de langue, vous apprenez l'allemand pour toutes les choses importantes de la vie quotidienne.

Par exemple :

- faire les courses
- chercher un appartement
- écrire des lettres et des e-mails
- écrire une candidature.

Le cours de langue comporte plusieurs parties.

Au début, vous passez un test.

Le test nous permet de trouver la partie du cours qui vous convient.

Après 300 heures de cours, vous passez un test d'évaluation.

Vous savez alors :

Vous avez déjà ces connaissances en allemand.

A la fin du cours de langue, vous passez un test d'allemand. Le test d'allemand s'appelle : Deutsch-Test für Zuwanderer.

L'abréviation est : DTZ.

Le test est gratuit.

Peut-être que le test est trop difficile pour vous la première fois. Dans ce cas, vous pouvez répéter une partie du cours une fois. Ensuite, vous passez un nouveau test. Ce test est à nouveau gratuit. Vous devez faire une demande auprès du BAMF.

Ce que vous apprenez dans le cours d'orientation :

Pendant le cours d'orientation, vous apprenez beaucoup de choses sur l'Allemagne.

Par exemple :

- sur la culture allemande
- sur l'histoire allemande
- sur vos droits et vos devoirs
- sur la vie en Allemagne
- sur la politique allemande
- sur les lois allemandes

La démocratie allemande est une partie importante du cours d'orientation.

Voici par exemple ce que vous apprendrez sur la démocratie allemande :

- la liberté de religion
- la tolérance
- l'égalité des droits

Le cours d'orientation dure 100 heures de cours. A la fin du cours d'orientation, vous passez également un test. Le test s'appelle : Vivre en Allemagne.

L'abréviation est : LiD. Le test est gratuit.

Vous obtiendrez ainsi le certificat pour le cours d'intégration.

Vous avez réussi les deux tests ? Vous recevez alors un certificat. Ce document s'appelle : certificat de cours d'intégration.

Il existe différents cours d'intégration.

Par exemple, il y a :

- Certaines personnes ne savent ni lire ni écrire.

Pour ces personnes, il existe un cours d'intégration spécial.

Ce cours d'intégration dure plus longtemps.

Qui peut suivre le cours d'intégration ?

Vous ne parlez que peu ou pas du tout l'allemand ?

Le cours d'intégration est alors une offre qui vous est destinée.

Pour de nombreuses personnes, le cours d'intégration est facultatif :

Par exemple :

- Pour les citoyens et citoyennes de l'Union européenne.

- Pour les citoyens et citoyennes allemands,

qui ne parlent pas bien l'allemand.

- Pour les personnes ayant quitté tardivement le pays.

- Pour les demandeurs et demandeuses d'asile.

en vertu de la présente loi :

→ loi sur l'asile, paragraphe 55, alinéa 1

Ces personnes ont déposé une demande d'asile. Et attendent toujours la décision. C'est pourquoi ces personnes ont un permis de séjour.

- Pour les personnes qui ont un permis de séjour en vertu de cette loi :

→ Loi sur le séjour, paragraphe 60a, alinéa 2, phrase 3.

Duldung signifie : la demande d'asile a été rejetée. Mais les personnes peuvent encore rester en Allemagne. Par exemple : Parce qu'elles sont très malades.

Qui peut encore suivre le cours d'intégration ?

- Les personnes ayant un permis de séjour

selon cette loi :

→ loi sur le séjour, paragraphe 24

ou l'article 25, paragraphe 5.

Ou vous avez fui l'Ukraine, par exemple.

Toutes les personnes mentionnées doivent déposer une demande auprès du BAMF pour le cours d'intégration.

Le BAMF approuve la demande ? Vous recevez alors une autorisation pour le cours.

Pour certaines personnes, le cours d'intégration est obligatoire.

Cela signifie que le service des étrangers de votre ville a pris une décision. Vous devez suivre le cours. Par exemple : Si vous avez un permis de séjour d'au moins un an. Et vous parlez à peine l'allemand.

Vous recevez l'argent des citoyens ? Dans ce cas, votre Job-Center peut aussi décider : Vous devez suivre un cours d'intégration.

Vous recevez des prestations en vertu de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile ? Dans ce cas, l'organisme qui verse les prestations selon cette loi peut également décider : Vous devez suivre un cours d'intégration.

Combien coûte le cours d'intégration ?

L'Allemagne paie une grande partie des frais pour vous. Mais vous devez aussi en payer une partie.

Combien devez-vous payer ? Vous le saurez lors de votre inscription.

Pour certaines personnes, le cours d'intégration est gratuit.

Par exemple :

- Pour les demandeurs d'asile et les demandeuses d'asile.
- Pour les personnes ayant quitté tardivement le territoire allemand.
- Pour les personnes bénéficiant d'une autorisation de séjour en vertu de cette loi :

→ Aufenthalts-Gesetz, paragraphe 60a, alinéa 2, phrase 3

- Pour les personnes titulaires d'un permis de séjour

en vertu de cette loi :

→ Aufenthalts-Gesetz, paragraphe 24

ou l'article 25, paragraphe 5.

Bénéficiez-vous du revenu de citoyenneté, de l'allocation de chômage ou de l'aide à la subsistance ?

Vous êtes dans le besoin ou employé et votre salaire ne dépasse pas un certain montant ? Dans ce cas, le cours d'intégration est peut-être gratuit.

→ Vous devez faire une demande auprès du BAMF.

Vous avez des frais de transport ? Alors faites une demande. Vous obtiendrez peut-être le remboursement de vos frais de déplacement.

Vous trouverez la demande d'exemption de frais ici : www.bamf.de/ik-kostenbefreiung

Quelle autre aide existe-t-il ?

Avez-vous passé le Deutsch-Test für Zuwanderer (DTZ) ?

Avez-vous réussi le test "Leben in Deutschland" (LiD) ?

Et cela ne vous a pris que 2 ou 3 ans pour les cours destinés à des groupes cibles spécifiques ?

Dans ce cas, le BAMF vous rembourse la moitié de vos frais. Pour cela, vous devez déposer une demande.

Qui peut vous aider à faire votre demande ?

Où pouvez-vous obtenir plus d'informations ?

Vous devez faire une demande ?

Où vous avez d'autres questions ?

Alors vous pouvez obtenir de l'aide ici :

→ auprès du BAMF

→ auprès du prestataire de cours

→ auprès du service des étrangers de votre ville

→ auprès du service de conseil en matière de migration (Jugendmigrationsdienst et FID).

Comment trouver un cours d'intégration ?

Vous pouvez trouver vous-même un cours d'intégration. Regardez sur Internet :

www.bamf.de/bamf-navi

Vous souhaitez faire une demande d'autorisation de participation à un cours d'intégration en ligne ? → administration.bund.de

Pour déposer une demande numérique, il est nécessaire de se connecter ou de s'enregistrer via le compte d'utilisateur Bund. → id.bund.de

Vous pouvez également demander à votre centre de conseil en matière de migration (service de migration pour les jeunes et FID).

Le service de conseil trouvera un cours d'intégration pour vous.

Ceci est important :

Vous avez une autorisation pour le cours d'intégration ? Vous devez alors commencer le cours d'intégration dans les 12 prochains mois.

Vous pouvez faire une pause dans le cours d'intégration. Mais cette pause ne doit pas dépasser 12 mois.

Vous recevrez une lettre en même temps que votre admission. Sur cette lettre, il est écrit :

Vous pouvez suivre le cours de langue.

Vous recevez une autre feuille avec la lettre. Sur cette feuille, il est écrit :

Ces choses sont autorisées dans le cours d'intégration.

Et ces choses ne sont pas autorisées dans le cours d'intégration.

Vous trouverez également cette feuille sur Internet :

www.bamf.de/merkblatt-integrationskurs

Vous cherchez un cours de langue professionnel

Vous avez terminé le cours d'intégration ou vous souhaitez apprendre encore mieux l'allemand pour votre profession ?

Vous pouvez suivre un cours de langue professionnel. Pour cela, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous êtes bénéficiaire du Bürger-Geld
- Ou vous êtes à la recherche d'une formation ou vous venez de commencer une formation
- Ou vous êtes en train de faire la procédure de reconnaissance de votre formation ou de votre profession
- Ou vous travaillez déjà, mais vous avez besoin de plus de connaissances linguistiques pour pouvoir faire votre travail.

Il existe des cours de langue professionnelle à ces niveaux : B1 vers B2, B2 vers C1 et C1 vers C2.

Vous trouverez des cours de langue professionnelle près de chez vous sur
<https://web.arbeitsagentur.de/sprachfoerderung/su...>

L'agence pour l'emploi ou le job center peut vous délivrer une autorisation de participation.
Demandez à votre conseiller à ce sujet.

Dans le Donnersbergkreis, des cours sont actuellement proposés par les organismes suivants :

A Kirchheimbolanden et Eisenberg, la Kreisvolkshochschule KVHS propose des cours d'intégration.

Le programme des cours est actuellement adapté. Il n'est malheureusement pas possible de faire garder les enfants pendant les cours.

Interlocutrice pour les inscriptions et les questions :

Christine Klein
Téléphone : 06352/710107
cklein@donnersberg.de

Œuvre chrétienne de la jeunesse d'Allemagne (CJD)

Sur le site de Kirchheimbolanden, le CJD propose des cours d'intégration avec un niveau de langue B1. En outre, des cours de langue professionnelle sont également proposés.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur les dates des cours d'intégration et de langue professionnelle :

Cours d'intégration

Cours de langue professionnelle

Interlocuteur pour les inscriptions et les questions :

Hermann Eschborn
Téléphone : 06352/7067113
Hermann.Eschborn@cjd.de

[S.B]